

Hôtel du Gouvernement – 2, rue de l'Hôpital, 2800 Delémont

Monsieur
Walter Thurnherr
Chancelier de la Confédération
Palais fédéral
3003 Berne

Hôtel du Gouvernement
2, rue de l'Hôpital
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 11
f +41 32 420 72 01
chancellerie@jura.ch

Delémont, le 17 août 2021

Révision partielle de l'ordonnance sur les droits politiques et révision totale de l'ordonnance de la Chancellerie fédérale sur le vote électronique (restructuration de la phase d'essai) : procédure de consultation

Monsieur le Chancelier de la Confédération,

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a pris connaissance du projet de révision partielle de l'ordonnance sur les droits politiques et révision totale de l'ordonnance de la Chancellerie fédérale sur le vote électronique. Il vous remercie de le consulter.

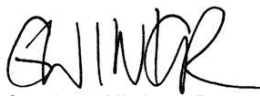
Etant donné le refus en 2018 du Parlement jurassien d'introduire le vote électronique, le Gouvernement n'entend pas proposer dans l'immédiat le vote électronique aux citoyens jurassiens. Le canton du Jura va rester attentif à l'évolution du vote électronique et suivra avec intérêt les projets pilotes menés dans d'autres cantons. L'introduction du vote ne fait pas partie des priorités à court terme du Gouvernement jurassien. De ce fait, il renonce à prendre position.

Veuillez agréer, Monsieur le Chancelier de la Confédération, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Nathalie Barthoulot
Présidente



Gladys Winkler Docourt
Chancelière d'État